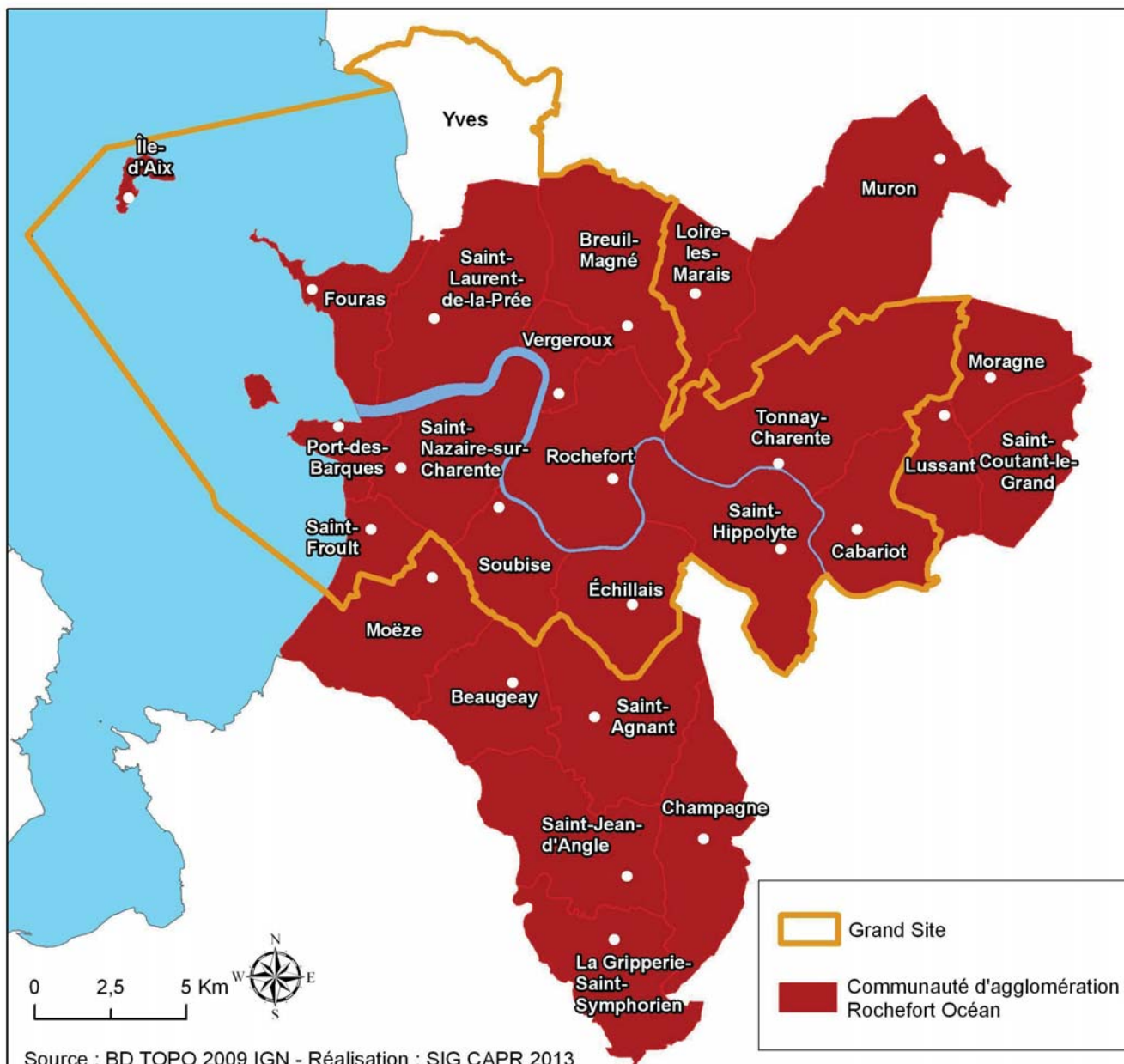




*Structuration de l'organisation  
touristique à l'échelle d'une  
destination :  
l'exemple de Rochefort Océan*



# Intercommunalité et tourisme en 2015



L'intercommunalité au 1er Janvier 2014



Un site géographique et des espaces naturels hostiles à toute occupation humaine, propices au déploiement d'un ensemble stratégique exceptionnel.

ROCHEFORT  
**OCEAN**  
Communauté d'agglomération

Rochefort Océan  
Le Pays de Fort Boyard



L'estuaire de la Charente tire de son environnement et de son histoire militaire les composantes originelles de son développement touristique.

## Quelques chiffres clés :

- 1 million de visiteurs sur le territoire / près de 800 000 nuitées touristiques marchandes ;
- Rochefort, station thermale classée au 6ème rang national avec plus de 16 000 curistes ;
- A l'échelle du département, le territoire représente seulement 6% de la capacité d'accueil (14 000 lits touristiques marchands) mais 20% de la fréquentation des sites de visites ;
- 4 540 résidences secondaires / 20 000 lits touristiques non marchands ;
  - 34 700 lits touristiques au total
- L'Office de Tourisme : 7 sites d'accueil répartis à Rochefort, Echillais, Fouras, Port des Barques, Soubise et l'île d'Aix.

# Rappel des grandes étapes de l'organisation du territoire

Dix ans de choix d'organisation précurseurs :

- **Avant 2001** : volonté de travailler ensemble 5 OT + CDC
- **2001** : la Cda lance une réflexion sur la mutualisation des 5 OT-SI du territoire ;
- **2003** : élaboration de la politique touristique du territoire, un préalable nécessaire ;
- **2004-2005** : compétence tourisme partagée, et un système conventionnel qui montre ses limites ;
- **2005** : redéfinition de l'intérêt communautaire en matière de tourisme ; une volonté politique forte en matière de tourisme à l'échelle d'une destination : Le pays rochefortais ;

# Rappel des grandes étapes de l'organisation du territoire

- **2006** :
  - Etude de faisabilité sur la création d'un OT sous la forme d'EPIC à l'échelle de la Cda ;
  - Mise en place de la taxe de séjour communautaire ;
  - Transfert de charge
  - Création de l'OT du Pays rochefortais ; année de transition ;
- **2007** : dissolution des 5 OTSI
- **2009** : étude de positionnement qui permet de définir une marque ;
- **2010/2013** : engagement de l'OT dans la démarche Grand Site ;
- **2013** : labellisation qualité tourisme de l'OT et classement en catégorie I ;
- **2014** : fusion des deux intercommunalités, au profit de la CARO

# L'organisation entre la Communauté d'agglomération et l'Office de Tourisme

## Les acquis :

### *Communauté d'agglomération*

- Stratégie
- Aménagement
- Accompagnement des porteurs de projets
- Démarche qualité & professionnalisation prestataires

### *L'Office de Tourisme*

- Accueil, information du public
- Promotion
- Commercialisation
- Mise en réseau des acteurs



# **La convention d'objectifs et de moyens entre la CARO et l'OTRO, un document de cadrage essentiel**

**L'objectif général du territoire est de développer un tourisme de séjour toute l'année, pour des retombées économiques plus fortes sur l'ensemble de la destination touristique Rochefort Océan qui s'entend désormais à l'échelle de l'estuaire de la Charente, territoire éligible dans sa globalité au label Grand Site de France.**

# **La convention d'objectifs et de moyens entre la CARO et l'OTRO, un document de cadrage essentiel**

**Pour atteindre cet objectif, la stratégie de l'Office de Tourisme doit s'appuyer sur :**

- 1. le développement de la notoriété de la destination ;**
- 2. la valorisation de la richesse et de la qualité de l'offre touristique locale, tant sur le plan du patrimoine historique et culturel que des espaces naturels et du cadre de vie ;**
- 3. l'organisation des opérateurs touristiques de nature publique et privée autour d'un projet de territoire, validé par tous et partagé dans sa mise en oeuvre ;**
- 4. la réalisation d'un véritable plan marketing de la destination et le pilotage de sa mise en marché ;**
- 5. la mise en place d'une démarche qualité.**

# Quels retours de la réorganisation ?

- Un effet de structuration des acteurs tourisme locaux ;
- Une reconnaissance des prestataires (représentativité au comité de direction, prise de décision...) ;
- Une reconnaissance de l'OT de pôle à l'extérieur ;
- Des moyens financiers supplémentaires : Taxe de séjour, participation de la Région depuis 2012...
- Une meilleure visibilité pour les clientèles ;
- Bonne synergie / réactivité entre CARO et OTRO ;
- Interlocuteur unique pour la CARO ;
- Accessibilité, classement et label qualité désormais à l'échelle des 7 point d'accueil + un atout pour le classement touristique des communes ;
- Evolution des missions au sein des équipes ;

# L'évolution du financement de l'organisation du tourisme entre 2004 et 2014

<b>2004</b>				
<b>Budgets 5 OTSI</b>	<b>1 117 783 €</b>	<b>Subv. communes+part CAPR</b>	<b>853 290 €</b>	<b>62%</b>
<b>Budget promo CAPR</b>	<b>250 000 €</b>	<b>Taxe de séjour</b>	<b>224 402 €</b>	<b>16%</b>
<b>Total :</b>	<b>1 367 783 €</b>	<b>Total :</b>	<b>1 077 692 €</b>	<b>78%</b>

<b>2014</b>				
<b>Budget OTRO</b>	<b>2 075 000 €</b>	<b>Subvention CARO</b>	<b>752 142 €</b>	<b>36%</b>
		<b>Taxe de séjour</b>	<b>447 858 €</b>	<b>22%</b>
<b>Total :</b>	<b>2 075 000 €</b>	<b>Total :</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>58%</b>

- Baisse de la participation communautaire de 13% en 10 ans, soit un poids dans le budget en repli de 26% (62 % en 2004 // 36 % en 2014) ;
- Avec la taxe de séjour, baisse des financements publics de 20% ;
- Augmentation des ressources propres générées par l'OTRO ( +20 %) ;
- Impact positif du passage à la taxe de séjour communautaire (recettes X2) ;

## Quels écueils ?

- **Vouloir calquer un modèle d'organisation touristique ;**
- **Se focaliser sur l'outil (OT de pôle) avant la définition du projet ;**
- **Ne pas associer les équipes en place en amont de la structuration;**
- **Ne pas associer les acteurs du tourisme à la démarche ;**